



Groupe de travail paritaire, présidé par le Recteur, sur le collège le 29 septembre 2015.

Compte-rendu commun rédigé par l'Intersyndicale
SNES et SNEP FSU, SNFOLC, CGT Educ'action,
SUD éducation et SNALC.

Le Recteur de l'Académie de Rennes a réuni le 29 septembre les organisations syndicales SNES et SNEP FSU, SNFOLC, CGT Educ'action, Sud Education, SGEN CFDT et SE UNSA pour échanger « librement » sur la réforme du collège et sa mise en œuvre dans l'académie.

Le plan de formation : toujours en chantier...

« Je donne sens aux injonctions de la Ministre » a dit le Recteur. Il a présenté sans le dévoiler totalement le plan de formation de la réforme :

- Les Principaux de collège sont actuellement formés et sensibilisés à la réforme : « la clé est la bonne compréhension de la réforme par les chefs d'établissement qui devront agir avec anticipation et subtilité ».
- La formation de formateurs (123 collègues, déjà engagés soit dans la formation continue soit comme formateur académique à l'Espé) s'organise. Ces collègues assureront ensuite le suivi de la formation dans 5 à 6 collèges chacun, aux côtés des IPR.
- 750 collègues des conseils pédagogiques des collèges seront ensuite formés de mi-novembre jusqu'aux congés de Noël. Ils auront en charge par la suite les formations pour leurs propres collègues. Le volontariat reste incontournable pour cette mission spécifique.

... puis organisé dans chaque collège !

- A partir de janvier, 3 jours de formation à l'interdisciplinarité pour 6 000 collègues.
- A partir de mars, 2 jours de formations disciplinaires pour 7 000 collègues.

Le Recteur n'a pas voulu détailler le calendrier des formations en établissement, affirmant toutefois « qu'aucune heure de cours ne sera supprimée, le temps scolaire pour les élèves doit être préservé ». Ainsi deux dispositions prévues au BO (rattrapage du lundi de Pentecôte et deux demi-journées dite « deuxième journée de pré-rentrée ») seraient mobilisées pour la formation. Mais rien n'a été dit pour les 3 journées restantes : l'Intersyndicale a martelé que toute formation en dehors du temps de travail alourdirait plus encore la charge de travail des personnels et ne pouvait être contrainte statutairement. Le Recteur a reconnu qu'il agirait dans le cadre réglementaire sans dévoiler davantage ses intentions (formation pendant les DNB blancs ? Pendant les stages des troisièmes en entreprise ?...). Les formations pendant les congés restent envisageables mais il ne donnera aucune consigne dans ce sens aux Principaux. Par ailleurs, tous les collègues en SEGPA seront associés aux formations, dans l'attente de textes sur la réforme des SEGPA. Le Recteur a catégoriquement répondu « non » au SGEN-CFDT proposant de banaliser des journées de travail pour la formation puis de libérer les premières semaines de septembre 2016 pour organiser la concertation des équipes.

Avec quel contenu ?

Le dispositif reste donc flou, comme le contenu de la formation à l'interdisciplinarité. Le Recteur entend qu'il ne se limite pas « à la négociation des moyens » dans la répartition de la DGH pour la mise en place des EPI et de l'AP. C'est au contraire « le cœur du métier » qui doit irriguer cette formation avec les enjeux « de différenciation pédagogique, de l'évaluation des élèves ou encore la pédagogie du projet » a indiqué la doyenne des IPR qui a la responsabilité de la formation.

L'impact sur les postes et les DGH : on n'en sait encore rien mais ayons confiance !

Le ministère n'a pas encore confirmé les moyens complémentaires prévus dans la réforme : chaque division de l'académie sera-t-elle bien dotée de 2h45 en « marge professeur » pour assurer les dédoublements ou financer le latin et langues régionales ? Les effets sur les petits collèges (en zone rurale mais pas seulement) où les équipes sont davantage renouvelées chaque rentrée (service partagé, affectations provisoires de TZR ou non-titulaires) n'ont manifestement pas encore été pensés. Par ailleurs, la nouvelle organisation (LV2 sans classe bilangue, latin et breton non financés, fin des dédoublements réglementaires et de la DP3...) pourrait entraîner des mesures de carte scolaire ou des compléments de service qu'il est impossible de chiffrer à cette étape. Le Secrétaire général du rectorat compte sur « l'intelligence collective des équipes et le jeu de l'interdisciplinarité pour éviter toute catastrophe en RH (ressources humaines) ».

La réponse unitaire et gagnante : réussir la manifestation parisienne du 10 octobre !

En conclusion de la réunion, l'Intersyndicale SNES et SNEP FSU, SNFOLC, CGT Educ'action, Sud Education et SNALC a réaffirmé qu'elle appelait les collègues à refuser toute anticipation de mise en œuvre de la réforme sous quelque forme que ce soit, et en particulier à ne pas se porter volontaires pour les groupes de travail ou les formations. Elle soutiendra les collègues qui seraient victimes d'éventuelles pressions parce qu'ils refuseraient un dispositif de formation. Elle a aussi indiqué que la profession se rassemblerait dans un cadre unitaire le 10 octobre à Paris avec une manifestation nationale pour l'abrogation du décret et la réouverture de discussions sur le collège.

Inscription pour la manifestation du 10 octobre à Paris : 06 44 70 21 21 (Voir au dos les horaires des trains)

